



## L'édito

### Ayons confiance dans l'avenir

Nous vivons avec la pandémie depuis plus d'un an et cette situation qui perdure devient pesante pour nous tous. Le nombre grandissant de personnes vaccinées va nous aider à sortir de cette crise mais il faudra encore patienter quelques mois pour retrouver une vie « normale ». Continuez à appliquer les consignes sanitaires qui nous sont demandées, même si vous êtes vaccinés, par simple respect pour les autres.

Avril, mois du printemps, est aussi pour les collectivités le mois du budget. C'est chaque année, pour l'équipe municipale, l'occasion de mettre en œuvre de façon concrète le programme annoncé en début de mandature. Les efforts de gestion réalisés depuis plusieurs années nous permettent de faire face à la fois aux dépenses imprévues liées à la crise sanitaire et d'investir pour l'avenir avec notamment deux chantiers importants pour la commune : l'extension de la salle intersports et le réaménagement de l'école élémentaire dans le but de répondre à la création d'une nouvelle classe.

Cette année encore, comme nous le faisons depuis 2013, nous avons voté une baisse des taux d'imposition communaux liés au foncier bâti. C'est l'engagement que nous avons pris devant vous ; les économies faites en matière de dépenses de fonctionnement nous permettent de le concrétiser. C'est aussi l'occasion pour moi de remercier les élus et les services municipaux pour leur implication, chacun à son niveau, dans la gestion rigoureuse des finances de notre collectivité.

Ayons confiance dans l'avenir. Nous retrouverons bientôt la joie de vivre ensemble à Pennautier.

Je vous souhaite un excellent printemps.

- Par Jacques DIMON, Maire



## Suppression de la taxe d'habitation

**Dans la lignée de la loi de finances pour 2018, la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019.**

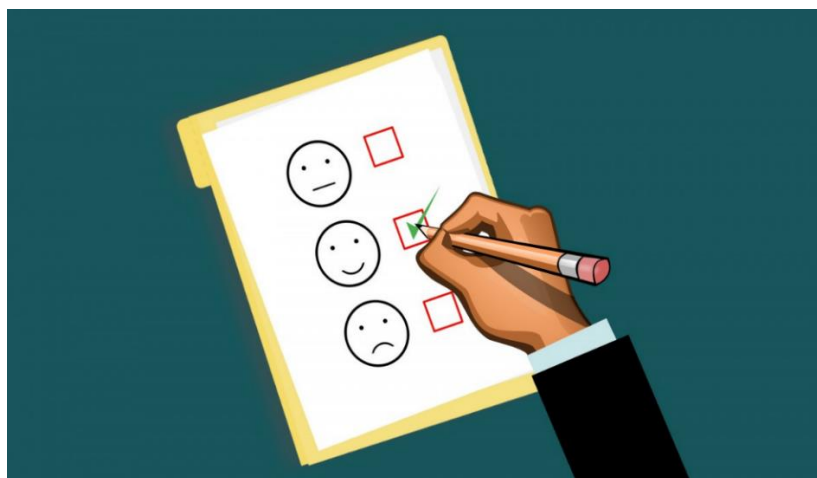
Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

**En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.**

A cette date, les communes continueront à voter le taux de TH et à percevoir les recettes pour les résidences secondaires et les logements vacants.

## Enquête de satisfaction « Repère »

## Ecole maternelle et cantine scolaire



### Retour de l'enquête

105 questionnaires remplis nous ont été renvoyés, merci à vous pour cette participation, pour l'intérêt que vous y avez porté et pour vos suggestions. Cela nous encourage à continuer et à nous améliorer.

98,1% d'entre vous lisent Repère et 83% sont satisfaits du contenu et de la fréquence.

Une partie de vos souhaits a déjà été prise en compte dans ce numéro, d'autres sont à l'état de réflexion, certaines ne rentrent pas toujours dans les objectifs d'un bulletin municipal.

Deux questions portaient sur la consultation du site Internet et de la page Facebook. Sachez que vous êtes 79% à consulter le site internet de la mairie [www.pennautier.fr](http://www.pennautier.fr) (regroupement de l'ensemble des informations communales) et 57% la page Facebook @VilledePennautier qui a pour objectif de diffuser les informations municipales urgentes en complément du site Internet.

Merci encore à tous !

### **École maternelle : préinscriptions ouvertes pour les enfants nés en 2018**

Un **livret de famille** et un **justificatif de domicile récent** sont à fournir.

En raison de la crise sanitaire actuelle, nous vous proposons d'envoyer ces documents à l'adresse e-mail suivante : [accueil.pennautier@orange.fr](mailto:accueil.pennautier@orange.fr)

Le numéro de portable des deux parents est à indiquer.

La préinscription sera ainsi réalisée. L'admission définitive s'effectuera auprès de la directrice de l'école, nous vous en indiquerons les modalités.

### **Cantine scolaire : inscriptions ouvertes pour la prochaine rentrée**

Le dossier d'inscription est disponible sur [www.pennautier.fr](http://www.pennautier.fr)

Nous vous proposons également d'envoyer ce dossier complété par voie dématérialisée à l'adresse e-mail [cantinescolaire.pennautier@orange.fr](mailto:cantinescolaire.pennautier@orange.fr)

Si vous ne détenez pas d'ordinateur et d'imprimante, vous pouvez passer directement au secrétariat de la mairie du lundi au vendredi de 10h à 12h.

En dehors de ces horaires, la possibilité vous est donnée de déposer votre dossier complet dans la boîte aux lettres de la mairie.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter Mme Sylvette GOMEZ au 04 68 25 35 79.

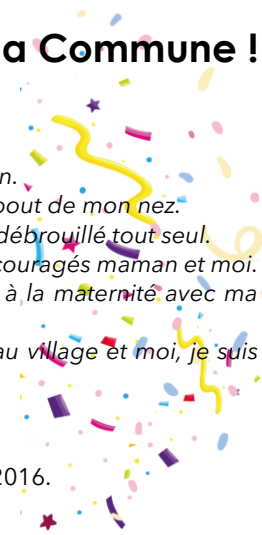
## État-civil : Une naissance à domicile sur la Commune !

*Je m'appelle Marcel et je suis né à Pennautier.  
Ma maman et mon papa s'appellent Natacha et Philippe LAPRAY.  
Le 12 mars 2021 à 19h30, j'ai décidé très vite de voir le jour à la maison.  
Maman n'a pas eu le temps de se retourner que j'avais déjà pointé le bout de mon nez.  
Papa a assuré vous savez ! Le SAMU l'a guidé par téléphone et il s'est débrouillé tout seul.  
Timy et Maurice mes grands frères étaient là, tout le monde nous a encouragés maman et moi.  
Toute la famille remercie le SAMU et les pompiers qui m'ont amené à la maternité avec ma maman.  
Maintenant, nous sommes tous les cinq très très fiers que je sois né au village et moi, je suis ravi de m'être pressé car du coup, je suis un vrai Pennautierois !*

### **Bienvenue à Marcel et félicitations aux parents !**

Il s'agit de la première naissance à domicile sur la Commune depuis 2016.

(Communiqué rédigé avec l'accord des parents)

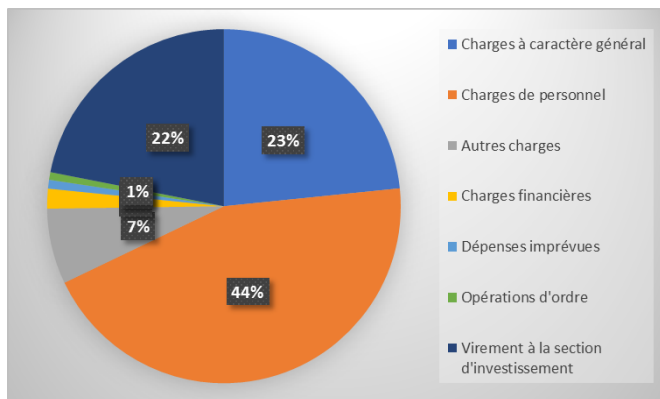


# Budget 2021

Le Conseil municipal a voté le 6 avril dernier le budget 2021 de la commune. En voici les grandes lignes :

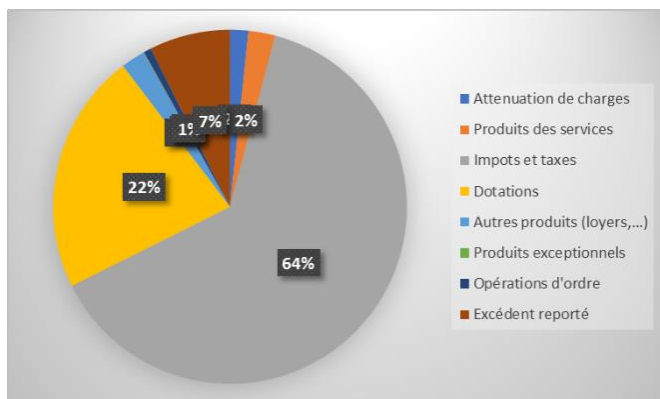
- **La section de fonctionnement s'équilibre à 2 510 643,29€**

## Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général (énergie, maintenance, assurances, entretien voirie et bâtiment...) représentent 23% des dépenses des fonctionnement et les charges de personnel représentent 44%. La commune n'ayant pas emprunté en 2020, les charges liées à la dette diminuent. Le virement à la section d'investissement (22%) permet en partie d'autofinancer les investissements.

## Recettes de fonctionnement



## Pennautier en Fête

Chers habitants, habitantes, Chers amis,  
C'est avec grand regret que nous vous annonçons qu'il n'y aura pas de fête locale organisée cette année non plus. En effet, les conditions sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'envisager l'organisation de celle-ci correctement et en toute sécurité pour chacun d'entre nous.

Les recettes les plus importantes de la commune sont liées à la fiscalité (64%) et aux dotations versées par l'Etat (22%). Les recettes fiscales représentent 590€ par habitant inférieure à la moyenne départementale (624 € par habitant). Les dotations de l'Etat restent stables après plusieurs années de baisse.

- **La section d'investissement s'équilibre à 2 518 844,71€**

En dépenses, des opérations engagées en 2020 vont être terminées en 2021 (864 489,02€) ; il s'agit notamment des travaux d'extension de la salle intersports. Les opérations nouvelles s'élèvent à 1 117 836,44 € avec en particulier le réaménagement de l'école élémentaire. Le remboursement du capital de la dette représente 14% des dépenses d'investissement.

En recettes, les subventions déjà notifiées et les subventions déposées au titre de la programmation 2021 (2<sup>ème</sup> tranche salle intersports et travaux de réhabilitation de l'école élémentaire) permettront de limiter le recours à l'emprunt.

### Vote des taux d'imposition 2021

La perte de recettes fiscales liée à la suppression progressive de la taxe d'habitation (voir page 1) est compensée par la perception par les communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Les taux d'imposition 2021 ci-dessous ont été votés par le Conseil municipal :**

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 68,59%**  
(30,69 % pour la part départementale et 37,90 % pour la part communale)
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 149,90%**

**Les taux 2020 étaient respectivement de 38,5% pour la TFB (soit -1,56% en 2021) et de 156,37% pour la TFNB (soit -4,14% en 2021).**

**Depuis 2011, la baisse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 20,4%.**

Dès que les conditions seront réunies, nous vous concocterons une belle soirée ou autre événement festif...  
En attendant prenez soin de vous et de vos proches.

- Par Damien EXPOSITO, Président de Pennautier en Fête

## CCAS

**Le Centre Communal d'Action Sociale, lieu d'écoute et d'entraide**

Par une action en direction des jeunes pennautierois, le CCAS a mis en place l'obtention gratuite de la carte acti city pour 41 adolescents âgés de 15 à 18 ans.

**Plus d'infos sur les différentes aides du CCAS sur**

<https://pennautier.fr/accueil/vie-locale/action-sociale/>

CCAS de Pennautier  
Contact : Mme Nathalie HERRADA (Service Social)  
Tél. : 04 68 11 47 82  
Courriel : [social.pennautier@orange.fr](mailto:social.pennautier@orange.fr)

**ACTI CITY - JOBS D'ÉTÉ :**



**Acti city met en place des emplois saisonniers**, avec un suivi qui permet de conseiller les jeunes sur la mise en forme de leur C.V. Précieux alors que la crise sanitaire a privé de nombreux étudiants de nombreux petits boulots !

Plus d'infos sur : <http://jobs.acticity.com/>

## Épicerie solidaire

**L'épicerie solidaire, pour une solidarité qui se différencie du traitement social habituel**

Par le repérage, l'écoute et l'orientation des personnes en difficulté, l'association Épicerie Solidaire de l'Aude offre aux bénéficiaires de bons alimentaires une plus grande solidarité.

L'épicerie solidaire ne se place pas dans le simple don : les bénéficiaires doivent en effet s'acquitter d'une participation représentant 10 à 20% du prix normal des produits emportés leur permettant de retrouver liberté et autonomie.

Cela permet d'éviter un sentiment d'assistanat souvent mal vécu par les bénéficiaires.

Épicerie Solidaire de l'Aude  
1 Allée d'Iéna, 11000 Carcassonne  
Tél. : 04 68 72 33 52  
Courriel : [esa11orange.fr](mailto:esa11orange.fr)

## Cadre de vie

### Panneau lumineux

Comme vous avez pu le constater, le panneau lumineux mis en place en 2008 ne fonctionne plus.

Un nouveau système de communication a été commandé et sera mis en place dans le mois à venir.

Ce panneau permettra de diffuser des informations en utilisant une technologie plus fonctionnelle mais aussi d'informer directement les citoyens qui le souhaitent.

En effet une application sera disponible pour apercevoir l'information diffusée sur le téléphone de chacun d'entre nous :

**OFFERT PAR VOTRE MAIRIE**

**Visualisez GRATUITEMENT les messages du PANNEAU d'Informations à Led**

Pour vous informer votre Commune s'équipe d'un nouveau Panneau d'Information.

L'actualité de votre Commune de PENNAUTIER, les différents Événements, les TRAVAUX sur la voirie, les animations des Associations, les Cérémonies, ... seront visibles sur le smartphone ou votre ordinateur, à votre convenance.

Disponible sur :  
<https://editeur.ace-electronique.fr/visu?id=100>  
ou après avoir scanné avec votre smartphone le QR Code suivant :



### Stop aux incivilités !

#### Dépôts de déchets

Pour conserver un cadre de vie agréable, les employés des services techniques doivent, tous les jours, nettoyer les abords des containers de collecte des ordures. Il est rappelé que les déchets doivent être déposés dans et non à côté des containers, que la déchetterie est ouverte 6 jours sur 7 et que la mairie met en place sur demande un ramassage individuel des gros encombrants (premier et troisième lundi de chaque mois).

#### Déjections canines

De nombreux habitants possèdent des chiens. C'est légitime. Ce qui l'est moins c'est que certains propriétaires laissent leurs animaux croquer dans les rues, les espaces verts et sur les lieux publics fréquentés souvent par des enfants.

**Merci de ramasser les déjections de votre animal.**



Ce manque de civisme entraîne, encore une fois, un travail supplémentaire au personnel communal pour nettoyer ces incivilités.

